

**Petit-déjeuner d'Information & débats
Architectes - experts - avocats**

*Gâteau des rois
2020*

« responsabilité de l'expert judiciaire et bonnes pratiques »

la responsabilité de l'architecte-expert pendant ses opérations d'expertises et après la remise du rapport : les couvertures apportées par la MAF (protection juridique ou RC pro), leur mise en œuvre

entretiens avec

*Monsieur Michel KLEIN
Directeur du Service Sinistres de la MAF*

et

Maître Cyril MELLOUL, avocat

VENDREDI 10 JANVIER 2020 à 9h30

***Dans les locaux de Maître Cyril MELLOUL,
avocat de la MAF***

570, avenue du Club Hippique - 13090 AIX-EN-PROVENCE

***Merci d'informer Anne Vadon de votre présence,
et de confirmer par mail avant le 6 janvier : les places sont limitées
(les places de parking aussi)***